

Société de Commissaires aux Comptes

Inscrite sur la liste de la Compagnie
des Commissaires aux Comptes de Dijon

23, rue Etienne Marcel

75001 Paris

Tél. : 01 58 07 08 18

Fax : 01 47 35 43 89

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2021

ASSOCIATION OBSERVATOIRE PHAROS

c/o ACTED

Siège social : 33 rue Godot Mauroy

75009 Paris

Société de Commissaires aux Comptes

Inscrite sur la liste de la Compagnie
des Commissaires aux Comptes de Dijon

23, rue Etienne Marcel

75001 Paris

Tél. : 01 58 07 08 18

Fax : 01 47 35 43 89

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'assemblée générale de l'association **Observatoire PHAROS**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **Observatoire PHAROS**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société de Commissaires aux Comptes

Inscrite sur la liste de la Compagnie
des Commissaires aux Comptes de Dijon

23, rue Etienne Marcel

75001 Paris

Tél. : 01 58 07 08 18

Fax : 01 47 35 43 89

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Nous vous rappelons que lors de l'émission de notre précédent rapport sur les comptes annuels, nous avons émis une réserve sur une insuffisance d'informations en annexe concernant notamment le mode de valorisation des contributions volontaires dont l'association avait bénéficié.

Les causes ayant conduit à la formulation de notre réserve étant levées, nous considérons que l'anomalie précédemment constatée a disparu.

Société de Commissaires aux Comptes

Inscrite sur la liste de la Compagnie
des Commissaires aux Comptes de Dijon

23, rue Etienne Marcel

75001 Paris

Tél. : 01 58 07 08 18

Fax : 01 47 35 43 89

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents de l'association **Observatoire PHAROS**.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Société de Commissaires aux Comptes

Inscrite sur la liste de la Compagnie
des Commissaires aux Comptes de Dijon

23, rue Etienne Marcel

75001 Paris

Tél. : 01 58 07 08 18

Fax : 01 47 35 43 89

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Société de Commissaires aux Comptes

Inscrite sur la liste de la Compagnie
des Commissaires aux Comptes de Dijon

23, rue Etienne Marcel

75001 Paris

Tél. : 01 58 07 08 18

Fax : 01 47 35 43 89

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Société de Commissaires aux Comptes

Inscrite sur la liste de la Compagnie
des Commissaires aux Comptes de Dijon

23, rue Etienne Marcel

75001 Paris

Tél. : 01 58 07 08 18

Fax : 01 47 35 43 89

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montrouge, le 14 septembre 2022

Armel CHEVRIAUT



ANDRE & ASSOCIES 92
Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	46 336.90	46 336.90				
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage	7 656.46	7 052.37	604.09	1 429.43	825.34	57.74	
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
Immobilisations financières (1)							
Participations et Créances rattachées	20 000.00	10 000.00	10 000.00	10 000.00			
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres							
Total I	73 993.36	63 389.27	10 604.09	11 429.43	825.34	7.22	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	10 230.00	10 000.00	230.00		230.00	
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	33 328.83		33 328.83	22 774.95	10 553.88	46.34
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
Disponibilités	226 046.98		226 046.98	37 507.32	188 539.66	502.67	
Charges constatées d'avance (2)	3 945.00		3 945.00	712.00	3 233.00	454.07	
Total II	273 550.81	10 000.00	263 550.81	60 994.27	202 556.54	332.09	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	347 544.17	73 389.27	274 154.90	72 423.70	201 731.20	278.54	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1			
		31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires	50 000.00		50 000.00			
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires	150 000.00		150 000.00			
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité							
Autres							
Report à nouveau	339 490.90		348 819.55		9 328.65	2.67	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	52 704.88		9 328.65		62 033.53	664.98	
Situation nette (sous total)	192 195.78		139 490.90		52 704.88	37.78	
Fonds propres consommables							
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I	192 195.78		139 490.90		52 704.88	37.78	
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés	282 963.21		61 141.00		221 822.21	362.80
Total II	282 963.21		61 141.00		221 822.21	362.80	
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
Total III							
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	101 275.40		111 275.40		10 000.00	8.99
	Emprunts et dettes financières diverses	10 000.00		10 000.00			
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	47 380.54		10 064.93		37 315.61	370.75
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	24 731.53		19 433.27		5 298.26	27.26
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes						
Instruments de trésorerie							
Produits constatés d'avance							
Total IV	183 387.47		150 773.60		32 613.87	21.63	
Ecarts de conversion passif (V)							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	274 154.90		72 423.70		201 731.20	278.54	

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	421.55	670.00	248.45	37.08
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service				
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	3 023.33	1 196.67	1 826.66	152.65
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières	553 512.51	48 364.39	505 148.12	NS
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Utilisations des fonds dédiés	61 141.00	106 781.00	45 640.00	42.74
Autres produits	48 979.74	110 665.05	61 685.31	55.74
Total I	667 078.13	267 677.11	399 401.02	149.21
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	61 424.02	31 034.49	30 389.53	97.92
Aides financières	203 954.31	36 626.15	167 328.16	456.85
Impôts, taxes et versements assimilés	834.05	248.81	1 082.86	435.22
Salaires et traitements	121 478.59	93 744.06	27 734.53	29.59
Charges sociales	45 773.52	35 225.65	10 547.87	29.94
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	825.34	825.34		
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés	282 963.21	61 141.00	221 822.21	362.80
Autres charges	2 569.06	0.64	2 568.42	NS
Total II	719 822.10	258 348.52	461 473.58	178.62
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	52 743.97	9 328.59	62 072.56	665.40

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation	46.93		0.06		46.87	NS
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III	46.93		0.06		46.87	NS
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilés						
Différences négatives de change	7.84				7.84	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV	7.84				7.84	
2. Résultat financier (III-IV)	39.09		0.06		39.03	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	52 704.88		9 328.65		62 033.53	664.98
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V						
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI						
4. Résultat exceptionnel (V-VI)						
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)	667 125.06		267 677.17		399 447.89	149.23
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	719 829.94		258 348.52		461 481.42	178.63
5. EXCEDENT OU DEFICIT	52 704.88		9 328.65		62 033.53	664.98

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature	42 988.50		20 959.75		22 028.75	105.10
Prestations en nature			4 800.00		4 800.00	100.00
Bénévolat						
TOTAL	42 988.50		25 759.75		17 228.75	66.88
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens			4 800.00		4 800.00	100.00
Prestations en nature						
Personnel bénévole	42 988.50		20 959.75		22 028.75	105.10
TOTAL	42 988.50		25 759.75		17 228.75	66.88

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N	31/12/2021	12	Exercice N-1	31/12/2020	12
	TOTAL	Dont générosité du public		TOTAL	Dont générosité du public	
PRODUITS PAR ORIGINE						
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	49 401.29	48 980.00		111 335.05	110 665.00	
1.1 Cotisations sans contrepartie	421.55			670.00		
1.2 Dons, legs et mécénat						
- Dons manuels						
- Legs, donations et assurances-vie						
- Mécénat						
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	48 979.74	48 980.00		110 665.05	110 665.00	
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	553 559.44			48 364.45		
2.1 Cotisations avec contrepartie						
2.2 Parrainage des entreprises						
2.3 Contributions financières sans contrepartie	553 512.51			48 364.39		
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	46.93			0.06		
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	3 023.33			1 196.67		
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS						
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	61 141.00			106 781.00		
TOTAL	667 125.06	48 980.00		267 677.17	110 665.00	
CHARGES PAR DESTINATION						
1 - MISSIONS SOCIALES	384 379.00			170 387.00		
1.1 Réalisées en France	239 762.00			133 225.00		
- Actions réalisées par l'organisme	239 762.00			133 225.00		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France						
1.2 Réalisées à l'étranger	144 617.00			37 162.00		
- Actions réalisées par l'organisme	144 617.00			37 162.00		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger						
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS						
2.1 Frais d'appel à la générosité du public						
2.2 Frais de recherche d'autres ressources						
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	51 662.00			25 995.00		
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	825.34			825.34		
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES						
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	282 963.21			61 141.00		
TOTAL	719 829.55			258 348.34		
EXCEDENT OU DEFICIT	52 704.49	48 980.00		9 328.83	110 665.00	

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N 31/12/2021 12		Exercice N-1 31/12/2020 12	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	42 988.50		25 759.75	
Bénévolat	42 988.50		20 959.75	
Prestations en nature			4 800.00	
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	42 988.50		25 759.75	
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL				

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Tableau de variation des fonds propres	X
Tableau de variation des fonds dédiés	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Autres immobilisations incorporelles	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Dépréciation des créances	X
Disponibilités en Euros	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Valorisation des contributions volontaires	X
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 274 154.90 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 667 078.13 Euros et dégageant une perte de 52 704.88- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Fonds dédiés :

Les ressources externes obtenues (dons, subventions), affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste « Fonds dédiés ».

Au compte de résultat sont enregistrés:

- En charges dans le poste « engagements à réaliser sur ressources affectées », les dons et subventions reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture
- En produits dans le poste « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	46 337		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 656		
TOTAL	7 656		
Autres participations	20 000		
TOTAL	20 000		
TOTAL GENERAL	73 993		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL			46 337	46 337
Matériel de bureau et informatique, Mobilier				7 656	7 656
	TOTAL			7 656	7 656
Autres participations				20 000	20 000
	TOTAL			20 000	20 000
	TOTAL GENERAL			73 993	73 993

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	46 337			46 337
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	6 227	825		7 052
	6 227	825		7 052
TOTAL GENERAL	52 564	825		53 389

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	825				
TOTAL	825				
TOTAL GENERAL	825				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	50 000				50 000
Fonds propres avec droit de reprise	150 000				150 000
Report à nouveau	348 820-	9 329		0	339 491-
Excédent ou déficit de l'exercice	9 329	9 329-		52 705	52 705-
Situation nette	139 491-			52 705	192 196-
TOTAL I	139 491-			52 705	192 196-

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Contributions financières d'autres organismes	61 141	282 963	61 141			282 963	
Pole recherche	43 376	67	43 376			67	
Pole information	17 765		17 765				
Actions Cameroun		27 132				27 132	
Actions Sahel		206 418				206 418	
Pole Veille		49 346				49 346	
TOTAL	61 141	282 963	61 141			282 963	

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur autres immobilisations financières	10 000				10 000
Sur comptes clients	10 000				10 000
TOTAL	20 000				20 000
TOTAL GENERAL	20 000				20 000

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	10 230	10 230	
Débiteurs divers	33 329	33 329	
Charges constatées d'avance	3 945	3 945	
TOTAL	47 504	47 504	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	101 275	101 275		
Fournisseurs et comptes rattachés	47 381	47 381		
Personnel et comptes rattachés	10 985	10 985		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12 560	12 560		
Autres impôts taxes et assimilés	1 187	1 187		
Groupe et associés	10 000	10 000		
TOTAL	183 387	183 387		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	10 000			

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Site internet	46 337	3.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel de bureau et informat	Linéaire	3 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	33 329
Total	33 329

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 661
Dettes fiscales et sociales	14 674
Total	55 334

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	3 945
Total	3 945

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Valorisation des contributions volontaires

Le secrétariat, soutien logistique à l'occasion d'événements est valorisé sur la base du smic horaire brut (10,25 € au 1er janvier 2021 hors charges patronales) pour une heure de travail peu qualifié.

La gestion de base de données, organisation de réunions et les travaux de comptabilité sont valorisés sur la base horaire de deux smic brut, soit 20,50 € pour une heure de travail nécessitant une compétence particulière.

Le conseil, la conception de projets, la participation aux Conseil d'Administration de l'association, au Conseil d'Orientation et au Comité éditorial de l'Observatoire sont valorisées sur la base de trois smic horaire soit 30,75 € pour une heure de travail "d'expert".

Le bénévolat dit « de direction », correspondant à l'engagement des dirigeants bénévoles pour leurs fonctions administratives (Président, trésorier, participants à l'AG) n'est pas valorisé.

L'association bénéficie d'un hébergement, l'avantage est valorisé au prix du marché.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.